



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°9 / 2021 - 2022

Réunion du 6 mai 2022 tenue en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Jean-Luc EVRARD
- Walter DE NARDIN - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL
- Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 17/06/2022

**Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 13/06/2022**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **BRUMATH - STADE DINGOLFING - NNI 67 067 01 04**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 SYN en date du 09/05/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur JANTET, membre de la CRTIS, en date du 09/05/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 06/05/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **OBERROEDERN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 349 01 02**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 04/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T6 PN en date du 07/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **SOULTZ HAUT RHIN - STADE DU BALLON - NNI 68 315 01 01**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en T5 PN en date du 27/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **MEYENHEIM – STADE DE L'ILL 1 - NNI 68 205 01 01**

Cette installation est classée en T4 PN jusqu'au 14/03/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Le projet indique 24 arroseurs.

Le projet arrosage est prévu pour juin 2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention, en date du 07/01/2022.
- ✓ Plan des arroseurs et de l'aire de jeu

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation de niveau T4 PN.

➤ **MEYENHEIM – STADE DE L'ILL 2 - NNI 68 205 01 02**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (100 x 60m).

Le projet indique 24 arroseurs.

Le projet arrosage est prévu pour juin 2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention, en date du 07/01/2022.
- ✓ Plan des arroseurs et de l'aire de jeu

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation de niveau T5 PN.

➤ **SOULTZ HAUT RHIN – STADE DU BALLON - NNI 68 315 01 01**

Cette installation est classée en T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'agrandissement du terrain à 105 x 68m et pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 24 arroseurs.

Le projet arrosage est prévu pour le troisième trimestre 2022

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention, en date du 04/05/2022.
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plan des arroseurs et du nouveau tracé

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour une installation de niveau T5 PN.

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ **SAND – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 433 01 01**

L'installation est classée T5 PN jusqu'au 21/03/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise aux normes de vestiaires (100m x 66m).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 11/03/2022.
- ✓ Lettre d'intention, en date du 11/03/2022,
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour une installation de niveau T5 PN.

➤ **WITTERSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 546 01 01**

L'installation est classée T4 PN jusqu'au 19/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création de vestiaires

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 08/03/2022.
- ✓ Descriptif du programme des travaux.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour une installation de niveau T4 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 03/05/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **SURBOURG – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 487 01 02**

Courrier reçu de la mairie informant des travaux suite à la notification du 18/03/2022.

9. FAFA

➤ **WOERTH - STADE DES TURCOS – NNI 67 550 01 01**

Cette installation est classée en T5 SYN jusqu'au 09/11/2026.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Gérard BAUMANN, Président de la CDTIS en date du 04/05/2022 pour la création de vestiaires. Un avis préalable a été donné en date du 06/01/2021.

Elle propose le maintien du classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 09/11/2026.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ BISCHHEIM – PARC DES SPORTS N°1 – NNI 67 043 01 01

L'éclairage est classé E5 jusqu'au 02/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/01/2022 pour un éclairage E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / les mâts existants sont conservés (5 par mât) LED
- ✓ Emh à 292 Lux
- ✓ Fu à 0,83
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,69
- ✓ Gr à 45,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E5.

➤ MEISTRATZHEIM – PARC DE L'EHN 2 – NNI 67 286 01 02

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 28/03/2022 pour un éclairage E7 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 17 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 98 Lux
- ✓ Fu à 0,73
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,52
- ✓ Aire de jeu de 95 x 56 mètres (terrain d'entraînement)

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E7.

➤ HABSHEIM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 118 01 02

L'éclairage est classé E7 jusqu'au 04/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/04/2021 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 181 Lux
- ✓ Fu à 0,78
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ Gr à 45
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

- RETHEL - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 08 362 01 01

Cette installation est classée en T3 SYN jusqu'au 24/10/2029.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Guy ANDRE, membre de la CRTIS en date du 26/04/2022 suite à la création de vestiaires qui répondent aux critères du niveau T3.

Elle propose le maintien du classement de l'installation en T3 SYN jusqu'au 24/10/2029.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. **DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **LA CHAPELLE ST LUC – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN PINET 2 - NNI 10 081 02 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique et d'un ensemble vestiaires devant permettre à cette installation d'obtenir un classement de niveau T3.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 27/04/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 27/04/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La commission note que la plateforme est dessinée en toit à 2 pans avec pentes de 0,5% de part et d'autre de l'axe central. Ce dispositif devra permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

Elle précise que chaque vestiaire arbitre doit disposer de ses propres douches et que pour un niveau T3 le vestiaire arbitre doit avoir une surface de 12 m2. (2 terrains T3 sont projetés dans ce complexe).

La CRTIS prononce un avis réglementaire favorable au projet de vestiaires et terrain répondant aux exigences du T4 SYN.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **LA CHAPELLE ST LUC – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN PINET 1 - NNI 10 081 02 01**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 11/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour l'agrandissement du terrain à 105 x 68m, pour la réalisation d'un arrosage intégré et pour la création d'un ensemble vestiaires devant permettre à cette installation d'obtenir un classement de niveau T3.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention, en date du 27/04/2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (105 x 68 mètres).

L'implantation et les aménagements liés à la pratique de l'athlétisme devront respecter l'article 3.6. du règlement éd. 2021.

Chaque vestiaire arbitre doit disposer de ses propres douches.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la CRTIS propose un avis réglementaire favorable pour les vestiaires et le terrain. Elle rappelle que pour un classement T3, l'ensemble de l'installation (clôtures, protection de l'aire de jeu, liaison vestiaire/aire de jeu, etc...) devra répondre aux prescriptions du règlement. Elle transmet à la CFTIS pour décision.

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ ERVY LE CHATEL – STADE MUNICIPAL - NNI 10 140 01 01

L'installation est classée T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise aux normes de vestiaires (102 x 61m).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 19/04/2022.
- ✓ Descriptif du projet,
- ✓ Plans du projet et de l'aire de jeu.

La CRTIS est en attente des plans des vestiaires.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmation de classement

10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ LA CHAPELLE ST LUC – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN PINET 1 – NNI 10 081 02 01

L'éclairage est classé jusqu'au 07/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/03/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 25 m LED (8 par mât)
- ✓ Emh à 309 Lux
- ✓ Fu à 0,79
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,69
- ✓ GR à 45,2
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E5.

➤ **LA CHAPELLE ST LUC – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN PINET 2 – NNI 10 081 02 02**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/03/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19,5 m LED (8 par mât)
- ✓ Emh à 281 Lux
- ✓ Fu à 0,80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ GR à 45,4
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E5.

➤ **LA CHAPELLE ST LUC – COMPLEXE SPORTIF L. PINET FOOT5 – NNI 10 081 55 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/02/2022 pour un éclairage et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 8 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 176 Lux
- ✓ Fu à 0,76
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,60
- ✓ Aire de jeu de 35 x 20 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

➤ **ERVY LE CHATEL – STADE MUNICIPAL - NNI 10 140 01 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 19/04/2022 pour un éclairage et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 10 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 168 Lux
- ✓ Fu à 0,021
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,109
- ✓ Aire de jeu de 102 x 61 mètres

Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable défavorable pour un éclairage.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **CHATILLON SUR MARNE – STADE MUNICIPAL - NNI 51 136 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 20/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 20/04/2022
- ✓ AAC en date du 20/04/2022
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **CHEMINON – STADE MUNICIPAL - NNI 51 144 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 31/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 30/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 30/04/2022

La commission demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **COURTISOLS – STADE MUNICIPAL - NNI 51 193 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 13/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 27/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 27/04/2022
- ✓ AAC en date du 18/03/2022
- ✓ Plans

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ REIMS – STADE GEORGES HEBERT 2 – NNI 51 454 04 02

L'éclairage n'était pas classé. Il s'agit d'un remplacement de luminaires (LED). L'installation était classée T7 prov jusqu'au 27/04/2016.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/04/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 18,5 m LED (2 par mât sur les 2 mâts côté ligne médiane et 3 par mât sur les 4 mâts aux extrémités)
- ✓ Emh à 174 Lux
- ✓ Fu à 0,78
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,66
- ✓ Aire de jeu de 100 x 61 mètres
- ✓ GR à 47,3

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **PIERREPONT – STADE LE FAYEL - NNI 54 428 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 23/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 15/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr KLEIN, membre de la CDTIS, en date du 21/04/2022
- ✓ plan

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité latérales inférieures à 2,50 m. (Possibilité de retracer le terrain pour obtenir les distances de sécurité réglementaires)

Revoir la sécurité pour la traversée de la route entre l'aire de jeu et les vestiaires.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure. Il est rappelé qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **TOMBLAINE – STADE LÉO LAGRANGE N° 3 - NNI 54 526 02 03**

Cette installation est classée en T6 s jusqu'au 30/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 SYN en date du 14/02/2022. Un avis préalable favorable a été donné, en date du 11 juin 2021, pour un changement de revêtement (105 x 68).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 07/02/2022
- ✓ Plans

La commission rappelle que les tests in situ doivent être fournis dans un délai de 6 mois à compter de la mise à disposition de l'installation.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 SYN PROV jusqu'au 07/08/2022.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **CONTZ LES BAINS – STADE DE L'ESPÉRANCE - NNI 57 152 01 01**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 08/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 06/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 06/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **FAULQUEMONT – STADE ALOYSE BLANCHARD 1 - NNI 57 209 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 29/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 26/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 26/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **FAULQUEMONT – STADE ALOYSE BLANCHARD 2 - NNI 57 209 01 02**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 29/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 26/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 26/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **FLETRANGE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 217 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 29/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 26/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 26/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **IPPLING – STADE DE LA FORET 1 - NNI 57 348 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 03/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 19/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 19/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **LORQUIN – STADE SYLVAIN KASTENDEUCH - NNI 57 414 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 10/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 12/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 12/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **LOUDREFING – STADE MUNICIPAL - NNI 57 418 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 28/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 28/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **MANDEREN – STADE MUNICIPAL - NNI 57 439 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 04/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 06/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, membre de la CRTIS, en date du 06/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **MONTENACH – STADE DE L'ESPÉRANCE - NNI 57 479 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 15/03/2022.

La Commission prend connaissance de la confirmation de classement en T6 PN en date du 06/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 06/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **LOUDRENNÉ – STADE DES TUILERIES 1 - NNI 57 531 01 01**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 14/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 06/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 06/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **PIERREVILLERS – STADE LOUIS WIRBEL 1 - NNI 57 543 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 01/08/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 23/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 23/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **PUTTELANGE AUX LACS – STADE MUNICIPAL - NNI 57 556 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 17/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 26/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 26/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 06/05/2032.

➤ **VOYER – STADE MUNICIPAL - NNI 57 734 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 08/10/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WRIG, membre de la CDTIS, en date du 08/10/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 06/05/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **LOUDRENNÉ – STADE DES TUILERIES 2 - NNI 57 531 01 02**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 14/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 06/04/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 06/04/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 06/05/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ PIERREVILLERS – STADE LOUIS WIRBEL 2 - NNI 57 543 01 02

Cette installation est classée en A8 SYN jusqu'au 13/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 SYN en date du 16/03/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 06/05/2032.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

➤ NNI 57 474 01 01 – STADE ÉMILE FROHBERG à MONDELANGE

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

➤ HOLVING – STADE MUNICIPAL - NNI 57 330 01 01

Cette installation est classée en T4 PN jusqu'au 04/02/2032.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'installation (agrandissement aire de jeu).

Le projet arrosage est prévu pour 2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention, en date du 08/04/2021.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu (105 x 68 mètres).
- ✓ devis.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour les travaux d'amélioration de l'installation (agrandissement) permettant un classement en niveau T4 PN.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 88 132 01 01 – STADE MUNICIPAL à DEYVILLERS

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON